

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 13 (1868)
Heft: (20): Revue des armes spéciales : supplément mensuel de la Revue Militaire Suisse

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE DES ARMES SPÉCIALES

SUPPLÉMENT MENSUEL

DE LA

REVUE MILITAIRE SUISSE

Lausanne, le 10 Octobre 1868.

Supplément au n° 20 de la Revue.

SOMMAIRE. — Amélioration de la race chevaline. — Emploi du crédit extraordinaire fédéral. — Artillerie Mattei. — Le fort des Rousses jugé par les Prussiens. — Nouvelles et chronique.

AMÉLIORATION DE LA RACE CHEVALINE.

(Rapport du Conseil fédéral à la haute Assemblée fédérale en date du 1^{er} juillet 1868.)

Tit.,

Après avoir pris connaissance de notre message du 22 novembre 1867, concernant l'amélioration de la race chevaline suisse, l'Assemblée fédérale nous a invités, par décision du 19 décembre de la même année :

« A nous mettre en rapport avec les gouvernements cantonaux en vue d'obtenir une entente sur les questions suivantes :

« a) Si les cantons veulent donner le concours nécessaire pour que par les moyens que fournirait la Confédération on atteigne le but poursuivi relativement à l'amélioration de la race chevaline ;

« b) De quelle manière on pourrait obtenir ce concours d'une façon durable. »

Vous avez ajouté à cette décision l'invitation de vous présenter dans la prochaine session d'été notre rapport sur nos démarches et nos propositions relativement à cet objet.

Au moment où nous étions sur le point d'entamer les négociations avec les cantons dans le sens ci-dessus indiqué, nous avons dû nous convaincre qu'il n'était guère possible d'atteindre notre but en leur adressant une demande restant dans les généralités. Pour obtenir un résultat pratique, il était nécessaire de présenter aux cantons un programme positif sur le mode à suivre pour l'amélioration de la race